



Référence : *Commissaire de la concurrence c Air Canada*, 2001 Trib conc 020

N° de dossier : CT2001002

N° de document du greffe : 153

AFFAIRE CONCERNANT une demande présentée par le commissaire de la concurrence en vertu de l'article 79 de la *Loi sur la concurrence*, LRC 1985, c C-34.

ET AFFAIRE CONCERNANT le *Règlement sur les agissements anti-concurrentiels des exploitants de service intérieur*, DORS/2000-324 pris en application du paragraphe 78(2) de la *Loi sur la concurrence*.

ET AFFAIRE CONCERNANT certaines pratiques d'agissements anticoncurrentiels dont a fait preuve Air Canada.

ENTRE :

Le commissaire de la concurrence
(demandeur)

et

Air Canada
(défenderesse)

et

WestJet Airlines Ltd
(intervenante)



Date de la téléconférence préparatoire à l'audience : Le 31 mai 2001

Devant le membre judiciaire présidant l'audience : Madame la juge Simpson

Date de l'ordonnance : Le 31 mai 2001

Ordonnance signée par : Madame la juge Simpson

ORDONNANCE FIXANT L'ÉCHÉANCIER MODIFIÉ EN DATE DU 31 MAI 2001, SUPPRIMANT LE LUNDI 22 OCTOBRE 2001 EN TANT QUE DATE D'AUDIENCE

[1] À LA SUITE de la demande déposée par le commissaire de la concurrence (le « **commissaire** »), conformément à l'article 79 de la *Loi sur la concurrence*, LRC 1985 c C-34 (la « *Loi* ») en vue d'obtenir une ordonnance interdisant à Air Canada de se livrer à des pratiques anticoncurrentielles;

[2] ET À LA SUITE de l'échéancier proposé et déposé par le commissaire, le 24 mai 2001;

[3] ET APRÈS AVOIR DISCUTÉ de la présente ordonnance avec les avocats de toutes les parties par téléconférence le 24 mai 2001;

LE TRIBUNAL ORDONNE CE QUI SUIT :

[4] L'échéancier des procédures préalables à l'audience sera le suivant :

Jun 2001	Communication de documents et interrogatoire préalable
Lundi 25 juin 2001 ou mercredi 4 juillet 2001	Téléconférence préparatoire à l'audience à 10 h (HAE) (questions liées à la communication préalable), si elle est demandée par les avocats
Lundi 30 juillet 2001	Échange et dépôt des rapports d'experts et des données sous-jacentes en format électronique et livraison des sommaires des dépositions de témoins ordinaires
Semaine du 7 août 2001	Conférence préparatoire à l'audience (tenue de l'audience), si elle est demandée par les avocats
Le vendredi 17 août 2001	Échange et dépôt des rapports d'experts en réplique, livraison des sommaires des dépositions de témoins ordinaires en réplique
Le 22 août 2001	Dépôt du mémoire.

[5] Le calendrier de l'audience de la demande sera le suivant :

Du lundi 27 août au vendredi 31 août 2001 (inclusivement)

Du mercredi 5 septembre au vendredi 7 septembre 2001 (inclusivement)

Du lundi 10 septembre au jeudi 13 septembre 2001 (inclusivement)

Du mardi 23 octobre au vendredi 26 octobre 2001 (inclusivement)

Du mardi 20 novembre au vendredi 23 novembre 2001 (inclusivement)

Du lundi 26 novembre au vendredi 30 novembre 2001 (inclusivement)

FAIT à Ottawa, ce 31^e jour de mai 2001.

SIGNÉ au nom du Tribunal par le membre judiciaire présidant l'audience.

(s) Sandra J. Simpson

COMPARUTIONS

Pour le demandeur :

Le commissaire de la concurrence
Donald B. Houston
Suzanne Legault
Michael Osborne

Pour la défenderesse :

Air Canada

Katherine L. Kay
Eliot N. Kolers

Pour l'intervenante :

WestJet Airlines Ltd
Daniel J. McDonald, c.r.